



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 21/06/2022

INVESTIR LA FRANCE DE 2030 : LANCEMENT DES APPELS A PROJETS DU VOLET RÉGIONALISÉ FRANCE 2030 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dans le cadre de France 2030, l'État et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes annoncent le lancement des appels à projets du volet régionalisé France 2030, qui mobilisera 1 milliard d'euros de fonds publics à l'échelle nationale et 120 millions d'euros pour le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, selon un principe d'1€ investi par l'État pour 1€ investi par le Conseil régional.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le volet régionalisé France 2030 se décline en quatre axes :

- « Transformation des PME par l'innovation »
- « Projets Collaboratifs / I-Démo Régionalisé »
- « Amélioration et transformation des filières »
- « Projets de formation professionnelle »

L'ambition du plan France 2030 est de transformer durablement des secteurs clefs de notre économie par **l'innovation, la collaboration entre la recherche privée et le monde académique, la structuration de filière stratégique ou la formation professionnelle** et de positionner la France en leader du monde de demain.

Les projets attendus s'inscriront dans les priorités exprimées dans le cadre du [Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation \(SRDEII\)](#) ou [du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation \(SRESRI\)](#) ainsi que du [Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle à venir](#).

La gestion des appels à projets est confiée par l'État et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes à Bpifrance et à la Banque des Territoires. L'octroi des subventions est co-décidé avec un principe de financement paritaire entre l'État et le conseil régional.

L'appel à projets « Transformation des PME par l'innovation »

Le soutien à ces projets vise à accélérer la consolidation et l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre à une envergure nationale ou internationale. Pour cela, l'action d'accompagnement soutiendra des projets individuels d'innovation ambitieux, portés par des PME et ETI de la région.

Le développement et la mise au point d'une innovation aux perspectives concrètes de commercialisation, seront soutenus par le biais de subventions et / ou d'avances remboursables. Le montant de l'aide attribuée aux projets s'élèvera entre 75 000 € et 500 000 €.

L'appel à projets « Projets Collaboratifs / I-Démo Régionalisé »

L'objectif est de soutenir les projets collaboratifs de recherche et développement, avec pour mission de renforcer les positions des acteurs industriels et de services sur les marchés porteurs afin de conforter ou de constituer, autour de leaders, donneurs d'ordres ou offreurs de nouveaux produits ou services innovants et à haute valeur ajoutée, un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes de grandes, moyennes et petites entreprises.

Le soutien aux projets collaboratifs se fera sous forme de subventions. Le montant de l'aide attribuée s'élèvera entre 500 000 € et 2 millions d'euros.

L'appel à projets « Amélioration et transformation des filières »

L'objectif est de renforcer la compétitivité des filières stratégiques régionales en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de R&D partagés et visant l'intégration renforcée d'un collectif d'acteurs économiques régionaux au sein d'une chaîne de valeurs à fort potentiel.

Le soutien aux projets structurants de filières se fera sous forme de subventions et d'avances remboursables. Le montant de l'aide attribuée sera compris entre 250 000 € et 2 millions d'euros.

L'appel à projets « Projets de formation professionnelle »

Il vise à répondre aux enjeux de formation, de recrutement, de montée en compétence des salariés, et in fine de développement du territoire. Il a pour but d'accompagner les entreprises, associations, organismes de formation et institutions publiques dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles, en encourageant le développement de nouvelles solutions de formation, s'appuyant sur un engagement conjoint et durable des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement. Ils sont soutenus par les organisations professionnelles et les collectivités territoriales. Les solutions développées ont pour objectif la sécurisation des parcours professionnels, et principalement l'évolution des salariés en place, la formation des apprentis et jeunes diplômés, mais aussi la réinsertion des personnes en recherche d'emploi et des seniors, notamment par la reconversion individuelle dans des métiers d'avenir. Les projets attendus sont des projets d'ingénierie de formations.

La pérennité des formations devra être assurée dans la durée. Les dépenses éligibles doivent être supérieures à 500 000 €. La subvention accordée sera au maximum de 50 % des dépenses éligibles et inférieure à 2 millions d'euros.

Retrouvez les cahiers des charges sur les sites :

<http://france2030.auvergnerhonealpes.fr/>
[AAP Projets de formation professionnelle ARA](#)

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur,

mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : www.france2030.gouv.fr

À propos du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Chef de file du développement économique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{ère} région industrielle de France, a fait de l'emploi et du soutien aux entreprises une priorité de son action. Elle articule sa politique économique autour de deux piliers : d'une part un plan de relocalisation industrielle sur l'ensemble du territoire régional afin d'accompagner les filières d'excellence et favoriser une croissance verte. D'autre part une intensification de ses investissements consacrés à la formation et à l'orientation vers les secteurs en tension et les métiers qui recrutent. C'est dans ce cadre que la Région s'est engagée à hauteur de 60 millions d'euros en investissement sur les quatre domaines d'actions prioritaires suivants de France 2030 régionalisé :

- Axe « Projets d'innovation, transformation des PME par l'innovation » pour 16 millions d'euros,
- Axe « Projets Collaboratifs / I-Démo Régionalisé » pour 28 millions d'euros,
- Axe « Amélioration et transformation des filières » pour 10,5 millions d'euros,
- Axe « Projets de formation professionnelle » pour 5,5 millions d'euros.

<http://www.auvergnerhonealpes.fr/>

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur www.bpifrance.fr / @Bpifrancepresse »

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerritoires

Contact presse :

Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes – Groupe Caisse des Dépôts

Anne-Laure Badaut : anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr – 06 31 06 82 34

 @BdT_AuvRAlpes